

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

### Convocation du 04.02.2025

Le dix février deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BLANCHAIS.

### Présents :

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie Odile, LOZACHMEUR Estelle  
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme,

### Absents excusés :

Madame BARRILE Marie-Madeleine  
Madame HEID Sophie  
Monsieur MESSER Julien

### Membres en fonction : 15

Présents : 12

Secrétaire de séance : Monsieur ADOLF Christian

Monsieur HANINI Lahbib a donné pouvoir à Monsieur ANDRE David pour voter en son nom.

Monsieur WINTZ Maurice a donné pouvoir à Madame BLANCHAIS Christine pour voter en son nom.

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer**

## Ordre du jour de la séance

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2024.
3. Délibération du quart, dépenses nouvelles.
4. Avenant à la convention de partenariat entre la commune et l'Institut Médico-Educatif de la Ganzau.
5. Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées.
6. Affaires communales et divers.

## 1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Monsieur Christian ADOLF est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n° DEL 01/2025**

## 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et la rédaction proposée.

**Délibération n° DEL 02/2025**

## 3/ Délibération du quart, dépenses nouvelles

L'article L 1612-1 du code général des collectivités prévoit :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits »

### Montants des crédits de dépenses réelles d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2024

Chapitre Ou opération (dépenses réelles)	A Montant des crédits N-1	B Reste à réaliser (le cas échéant)	C = (A-B) x 25%	D Crédits déjà autorisés par délibération du quart (le cas échéant)	E = C - D Potentiel maximum
20	25 400.00	2 400.00	5 750.00		5 750.00
21	662 975.00	70 081.00	148 223.50		148 223.50
23	281 622.41	0.00	70 405.60		70 405.60
<b>TOTAL</b>	<b>969 997.41</b>	<b>72 481.00</b>	<b>224 379.10</b>	<b>0.00</b>	<b>224 379.10</b>

En application de l'article précité, le conseil municipal autorise à l'unanimité la Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget 2025.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

## Montants des dépenses réelles d'investissement autorisées avant le vote du budget de l'exercice 2025

Acquisitions ou travaux à préciser	Chapitre ou opération	Article	Montant
Ferme RUI sondage de structure mur de soutènement	20	2031	1 800 €
Etude voirie piste cyclable	20	2031	3 950 €
Plantation d'une haie arbustive école	21	2128	1 700 €
Pompe à chaleur atelier/mairie/salle communale	21	21318	48 000 €
Restauration des vitraux de l'Eglise	21	21318	41 000 €
Illuminations de Noël	21	2158	3 000 €
Evacuation incendie école : déclencheur radio, sirène, détecteur	21	2158	570 €
Ferme RUI constructions	23	2313	20 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>120 020 €</b>

Délibération n° DEL 03/2025

## 4/ Avenant à la convention de partenariat entre la commune et l'Institut Médico-Educatif de la Ganzau

M. Yannick LITTNER adjoint au maire propose au conseil municipal de compléter la convention de partenariat entre la commune et l'IME de la Ganzau par un avenant. (DEL 41/2024 du 25 11 2024).

En effet, devant l'enthousiasme et l'envie exprimés par les jeunes de l'IME à entretenir les espaces verts communaux, il est proposé 2 journées d'intervention par mois à la place d'une, et d'augmenter le nombre de jeunes pouvant y participer, 6 jeunes accompagnés d'un éducateur au lieu de 3 à 4 jeunes. La commune s'engageant toujours à fournir le matériel nécessaire et le déjeuner.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les modifications à la convention de partenariat
- charge et autorise la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer l'avenant à la convention et tous documents y afférents.

Délibération n° DEL 04/2025

## 5/ Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées

Les dépôts et les accords des autorisations d'urbanisme sont affichés sur les deux tableaux d'affichage de la mairie (côté salle communale et côté atelier).

## 6/ Affaires communales et divers

### -Manifestations 2025 :

Vendredi 7 mars soirée conférence et échanges sur la sédentarité et l'inactivité animée par Cyrielle PAYET-REVEST kinésithérapeute

Vendredi 21 mars : réunion d'information et de sensibilisation aux Energies Renouvelables

Samedi 19 avril : chasse aux œufs

Dimanche 25 mai : marche organisée par la commune, le Foyer rural et le Conseil de Fabrique.

Dimanche 31 août : Course de caisse à savon organisé par l'ASPK (Sapeurs-Pompiers du Kochersberg) et le Foyer Rural avec la participation de la FIRCAS

### -Prochain conseil municipal :

Lundi 24 mars à 20h30



Le secrétaire de séance  
Christian ADOLF



La Maire  
Christine BLANCHAIS

**Les délibérations complètes sont disponibles**  
**sur le site internet de la commune [www.durningen.fr](http://www.durningen.fr) et en mairie**